

## ACTUALITÉS

**Rappel : L'échéance d'enregistrement 2013 approchant, votre Helpdesk national assure exceptionnellement une permanence téléphonique toute la journée les mardi et jeudi jusqu'à l'échéance.**

### Action REACH/PME

#### Webinar



Le prochain webinar proposé dans le cadre de l'action REACH/PME : « **Ce qu'il faut savoir pour les années à venir** » se déroulera le **23 mai 2013**.

Ce dernier webinar (en français) fera dans un premier temps un point sur la troisième échéance d'enregistrement du 31 mai 2018 et sur les obligations des industriels (cas où les 100t/an sont atteintes après mai 2013, mise à jour des dossiers...). Dans un second temps, il reviendra sur les prochaines échéances liées à la procédure d'autorisation.

Nous vous rappelons que vous avez la possibilité de visionner les précédentes conférences en ligne sur le site de l'UIC.  
Calendrier et inscription [ici](#).

### CLP

#### Classification et étiquetages harmonisés

Deux nouvelles propositions de classification et d'étiquetage harmonisés sont en consultation publique jusqu'au **28 juin 2013**. Cette consultation concerne :

- Lenacile (N°CE 218-199-02) ;
- Acide borique (N°CE 233-139-2).

[Plus d'information...](#)

### Étiquetage

#### Testez vos connaissances !

Dans le cadre de la Journée Internationale des Consommateurs qui s'est déroulée le 15 mars 2013, l'ECHA propose un quiz (disponible en français) afin de tester vos connaissances sur les nouveaux pictogrammes introduits par le règlement CLP.

#### Maintenant à vous de jouer!

En cliquant sur ce logo



Pour plus d'information consultez la [page de l'ECHA](#) dédiée aux pictogrammes.

## REACH – Enregistrement 2013

Dans le cadre de l'échéance d'enregistrement 2013, l'ECHA étend ses horaires d'ouverture

**REACH-IT sera ouvert non-stop du 20 mai au 1<sup>er</sup> juin 2013**

### Le point sur...

#### REACH-IT : comment débloquer son compte ou éviter de le bloquer?

Lors de la soumission des données à l'ECHA, la 1<sup>ère</sup> étape, pour tous les industriels, est de s'inscrire sur REACH-IT. Les déclarants accédant à leur compte REACH-IT en vue de procéder à l'enregistrement pour l'échéance de 2013 étant nombreux, il est important de rappeler à chacun de bien veiller à ne pas bloquer son compte.

Il est aussi important de préciser que, pour des raisons de sécurité, REACH-IT ne permet qu'un nombre limité de tentatives pour s'identifier. Ainsi, si vous entrez un mauvais mot de passe à cinq reprises, votre compte REACH-IT sera alors bloqué. Cependant, le CAPTCHA\* utilisé pour confirmer l'identification n'affecte pas le nombre d'essais, il ne peut donc être la source du blocage d'un compte.

#### Que faire alors si votre compte est bloqué?

✓ Si vous n'êtes pas l'administrateur (Organisation Manager) du système REACH-IT, renseignez-vous pour savoir quelle est la personne en charge de votre compte, contactez-la et elle sera capable de le débloquent.

Dans tous les cas, avant de bloquer votre compte utilisateur suite à plusieurs tentatives, l'ECHA recommande fortement de communiquer avec votre administrateur pour qu'il réinitialise votre mot de passe.

✓ Si vous êtes l'administrateur du système REACH-IT ou si vous êtes seul utilisateur, l'ECHA recommande fortement, après trois tentatives ayant échouées, de réinitialiser votre mot de passe à partir du lien « *Forgot your User ID or password?* » sur la page de connection. Si malgré tout, suite à plusieurs tentatives infructueuses, votre compte est bloqué, alors vous pouvez contacter l'ECHA en vous rendant [ici](#).

Vous ne devez en aucune circonstance envoyer le mot de passe de votre compte REACH-IT par e-mail. Nous vous conseillons de ne l'envoyer à personne, y compris à l'ECHA.

Pour plus d'informations sur Comment débloquer votre compte REACH-IT ou pour éviter de le bloquer, vous pouvez consulter la factsheet « [Avoid your REACH-IT account being blocked](#) ».

Vous pouvez également consulter les FAQ européennes 2.1 et 2.2 de la section « *Technical aspects* » de la [FAQ REACH-IT](#) et une FAQ en français dans notre [lettre d'information N 12](#).

\*CAPTCHA : test utilisé sur Internet dans les formulaires afin de différencier de manière automatisée un utilisateur humain d'un ordinateur.

[www.reach-info.fr](http://www.reach-info.fr) et [www.clp-info.fr](http://www.clp-info.fr)

N° Indigo 0 820 20 18 16

0 09 E TTC J MN

La Lettre d'information est éditée par le Service National d'Assistance Réglementaire sur les règlements REACH et CLP. Les informations contenues dans la présente lettre, ainsi que les conseils offerts par le helpdesk, ont une valeur informative et ne constituent en aucun cas un avis juridique. Les règlements REACH et CLP demeurent les seules références légales. Les formations, ateliers d'information ou autre type d'animation/intervention référencés dans cette lettre sont indiqués à titre informatif : ils n'ont pas un caractère exhaustif et le Helpdesk n'est pas garant de la qualité de ceux-ci.

Par conséquent, la responsabilité du service national d'assistance réglementaire ne saurait être engagée pour toute erreur ou omission, le destinataire de cette lettre d'information est seul responsable de l'utilisation qu'il fait des informations fournies par cette lettre d'information.

Pour permettre une amélioration de notre service : [enquête de satisfaction](#)

Pour nous aider à cerner vos besoins et améliorer notre accompagnement : [questionnaire des besoins](#)